

cains du Grand-Tronc ou du Nord-Canadien retournent à leur propriétaire, si ce propriétaire est le gouvernement canadien ?

L'hon. M. MEIGHEN: L'honorable député n'a pas prêté l'oreille à ma réponse.

M. VIEN: Parfaitement.

L'hon. M. MEIGHEN: Le gouvernement américain n'ignore pas que, depuis près de deux ans, le gouvernement canadien est le propriétaire d'un réseau qui contrôle, possède ou exploite des lignes aux Etats-Unis, ou tous les trois à la fois. Il est aujourd'hui le propriétaire d'un autre réseau; par le moyen du même procédé—détention des parts—il fait précisément la même chose. Le gouvernement américain n'a pas cru être concerné dans le premier cas, et je ne vois point de raison pour qu'il se juge concerné dans le deuxième, qui est absolument le même.

M. VIEN: La raison en est claire et apparente: c'est parce que ces raccordements, ceux du Nord-Canadien et ceux du Grand-Tronc, sont aujourd'hui dans les mains du gouvernement américain. Celui-ci peut ne pas être concerné dans l'affaire tant qu'il ne rend pas ces lignes et raccordements à leurs propriétaires d'autrefois, mais il le sera quand viendra le temps de cette rétrocession. Il me semble qu'il est à propos de demander si le gouvernement canadien s'est informé du gouvernement américain, quelle serait son attitude en pareil cas.

L'hon. M. MEIGHEN: L'honorable député est encore dans l'erreur. Les lignes du Nord-Canadien, dont le capital-actions est aujourd'hui la propriété du gouvernement du Canada sont mises en service par nous et non par les Etats-Unis. Elles n'ont, au reste, jamais été mises en service par ce dernier pays.

L'honorable député est mal informé sur ce point; le gouvernement des Etats-Unis n'a pas jugé devoir prendre possession de ces lignes. Il a pris possession, toutefois, de celles du Grand-Tronc, et c'est encore lui qui les exploite. Quand le gouvernement américain les rendra, s'il décide de le faire, elles seront exactement dans la même position où se trouvent aujourd'hui les lignes américaines du Nord-Canadien. Je suis donc toujours incapable de voir pourquoi le gouvernement américain se jugerait concerné dans un cas plus que dans l'autre, qui ne le touchait d'aucune façon.

M. ARMSTRONG (Lambton): Le ministre des chemins de fer aurait-il la complaisance de fournir à la Chambre un relevé

[M. Vien.]

des intérêts que le Gouvernement a déjà payé depuis qu'il a, comme liquidateur, pris possession du Grand-Tronc-Pacifique, comme aussi des intérêts annuels que le Gouvernement devra payer à l'avenir pour cette partie du réseau ?

L'hon. M. REID: Je fournirai, un peu plus tard, les renseignements demandés à ce sujet. Je les avais ici hier, mais je ne pouvais donner exactement les chiffres. Je crois que, depuis le premier février, on a avancé, au sujet du Grand-Tronc-Pacifique, environ \$2,500,000 à titre d'intérêt.

M. ARMSTRONG: D'intérêt annuel ?

L'hon. M. REID: Pour le temps qui s'est écoulé depuis qu'il a été séquestré.

L'hon. M. FIELDING: Avant de cesser de parler du nombre de milles que représentent les chemins de fer américains, l'honorable ministre (M. Meighen) pourrait-il nous dire, de mémoire, combien le Nord-Canadien compte de milles aux Etats-Unis ?

L'hon. M. MEIGHEN: Le Nord-Canadien possède, aux Etats-Unis, deux lignes qui ne sont pas bien longues; l'une passe au sud du lac des Bois et se raccorde à la ligne mère, qui va de Winnipeg à Port-Arthur; l'autre, connue sous le nom de Duluth and Western, est entièrement située aux Etats-Unis. Je ne crois pas qu'elles représentent, ensemble, plus de cent milles.

L'hon. M. FIELDING: Ces petites lignes passent dans les Etats-Unis sans y être bien utiles, mais il en est autrement du Grand-Tronc, qui y compte nombre de milles. Le gouvernement américain n'a peut-être pas décidé de refuser l'entrée du territoire américain à des chemins de fer possédés par des états étrangers, mais s'il a objection à la permettre, il fera certainement valoir cette objection en apprenant que toutes les actions de ce chemin appartiennent à un gouvernement étranger.

M. GAUTHIER: A ce propos, je demanderai au Gouvernement s'il est informé que, la semaine dernière, le représentant d'un certain syndicat est venu soumettre aux officiers du Grand-Tronc l'idée d'acquiescer les lignes américaines, c'est-à-dire la vieille ligne du Vermont-Central, la ligne du New-London, la ligne de steamers allant de New-London à New-York, toutes les lignes d'embranchement de la péninsule du Michigan, et la ligne allant de Chicago à Détroit et à Port-Huron, avec l'entente que ces lignes seraient passées par le gouver-